

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 79 (1991)

Heft: 2

Artikel: Démocratie : attention, fragile !

Autor: Jaggi, Yvette

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-279613>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mené les pionnières. Ainsi faillissent-elles au devoir de justice et de solidarité à l'égard des autres femmes et à l'égard de tous ceux qui sont rejetés, exclus de notre société. Comment oublier en effet que la majorité des quelque 570 000 pauvres recensés dans le pays riche qu'est la Suisse sont des femmes chefs de famille et des femmes âgées?

L'initiative est donc nécessaire

Elle favorisera l'information concernant les inégalités et les moyens de la supprimer.

L'initiative est opportune

Lancée au moment où le peuple suisse s'apprête à commémorer le 700^e anniversaire du Pacte du Grütli, qui constitue le fondement de notre démocratie directe, en attirant l'attention sur ses imperfections – dès lors qu'aujourd'hui encore une partie importante des citoyens ne jouit pas pleinement de ses droits – elle nous presse de les corriger.

L'initiative est urgente

Trop longtemps les femmes, êtres humains à part entière, ont été réduites au silence. Certes, leur sensibilité, leur perception différente des problèmes de ce monde peuvent les conduire à adopter une autre échelle des valeurs, complémentaires des valeurs masculines. Face aux menaces d'une dimension jamais connue à ce jour qui mettent en jeu la survie du monde vivant, elles demandent de participer à la recherche de solutions, parce qu'elles se considèrent comme coresponsables de la Création.

Capables de dépasser le vieux clivage gauche-droite et la défense des intérêts sectoriels à court terme, plus indépendantes du milieu économique qui tend à se confondre avec le milieu politique, ouvertes en priorité aux critères humains, sociaux et éthiques, préoccupées enfin, elles qui donnent la vie, de la préserver, les femmes revendiquent désormais de s'engager, avec les hommes en faveur de la tolérance et du dialogue, de la justice et du partage, de la paix, de la sauvegarde enfin de la Création, qui sont les conditions de la survie.

Monique Bauer-Lagier

L'initiative *Conseil national 2000* me vaut l'expérience la plus douloureuse qu'on puisse vivre en politique: celle du désaccord avec sa «famille» de pensée et de cœur. Or, en refusant l'idée de prescrire aux électeurs la composition du Conseil national, je me trouve bel et bien en désaccord à la fois avec les organisations féminines et, dans une certaine mesure, avec mon parti. Voilà qui me semble suffisamment grave et pénible pour mériter quelques explications.

L'objection de base vient d'être mentionnée: il est inadmissible, parce que contraire aux principes mêmes régissant la vie démocratique, de limiter le choix des électeurs autrement qu'en fixant le nombre de sièges par circonscription électorale. Or, le projet d'initiative populaire des organisations féminines arrête à 50% la proportion des élues au Conseil national, tandis qu'une initiative parlementaire du groupe socialiste préconise que le sexe le moins bien représenté à la chambre du peuple le soit au moins par 40% des députés. Ces proportions fixées d'avance me paraissent restreindre l'exercice des droits démocratiques dans une mesure injustifiable, même pour un objectif aussi souhaitable que celui d'une présence accrue des femmes aux Chambres fédérales.

A côté de cette objection fondamentale, les difficultés pratiques liées à l'application du principe fifty-fifty au Conseil national paraissent de second ordre. Elles valent pourtant d'être rappelées ici, à commencer par celles liées au recrutement des candidates. Je n'arrive pas à croire qu'elles surgiront en nombre du seul fait de figurer sur

une liste séparée, au bénéfice d'un contingent en quelque sorte réservé. Même si la politique n'avait pas la mauvaise image qu'on lui connaît désormais, le réservoir des candidates potentielles demeure(ra) limité.

Dans ces conditions, fixer des proportions souhaitables de 40 ou 50% constitue davantage une utopie sympathique qu'un objectif stimulant.

Par ailleurs, il faut voir les effets réels de *CN 2000*. Parmi les seize cantons et demi-cantons qui verront leur députation au Conseil national augmenter d'une unité pour atteindre un effectif pair figurent, d'une part, les 5 circonscriptions électorales ne comptant aujourd'hui qu'un

seul député (UR, NW, OW, GL, AI) et, à l'autre extrémité, cinq des sept plus grandes députations, à savoir ZH (actuellement 35), BE (29), VD (17), GE (11) et LU (9). On entend d'ici les cris: de joie chez les petits cantons qui augmentent leur députation de 100%, et de protestation contre le renforcement des plus grands, qui pèsent déjà d'un poids très lourd dans les débats à la Chambre du peuple.

Et ne parlons pas de la composition politique de ce Conseil national élargi. Les députations de la Suisse primitive ou centrale, qui augmenteraient ensemble de six unités, n'ont jamais étonné par leur progressisme ou leur féminisme.

Quant au doublement de la représentation des Rhodes-Intérieures, il viendrait sans doute récompenser l'octroi tardif – et sur ordre du Tribunal fédéral – des droits civiques aux femmes.

Yvette Jaggi



Yvette Jaggi

IMOTS

- Comptabilité
- Révision
- Gestion

BFN Bureau Fiduciaire
M. Nyffenegger
65, rue de la Prulay, 1217 Meyrin
Tél. 782 87 35